

PLF 2026 : La CRESS Grand Est alerte sur les menaces qui pèsent sur l'Economie Sociale et Solidaire en Grand Est

Alors que le Sénat entame l'examen du **Projet de loi de finances (PLF) pour 2026**, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Grand Est tire la sonnette d'alarme.

Les réductions significatives de moyens prévues dans le PLF menacent directement des acteurs essentiels à l'attractivité et à la cohésion du territoire, dont les missions contribuent chaque jour au dynamisme économique, au lien social et à la solidarité. L'Economie Sociale et Solidaire dessine ainsi une économie plus humaine et plus sobre en ressources naturelles.

L'ESS dans le Grand Est : un pilier économique et social :

Dans la Région Grand Est, l'ESS représente **15 151 établissements employeurs et près de 222 000 emplois** soit **11,6% de l'emploi privé régional**. Ces activités structurantes, créations d'emplois durables et non délocalisables, se trouvent aujourd'hui fragilisées par les orientations initiales du PLF 2026.

Sans ajustement significatif du texte, les conséquences seraient immédiates : un véritable plan social diffus avec une **disparition potentielle de plusieurs dizaines de milliers d'emplois, arrêt de services essentiels à la population, remise en cause d'activités liées à l'alimentation, à l'hébergement, à la santé, à la solidarité et à l'insertion des personnes les plus vulnérables**.

Des impacts directs pour l'ensemble des citoyens :

L'affaiblissement des structures de l'ESS entraînerait :

- Une augmentation du coût des prestations (petite enfance, services à la personne, sport, culture, mutuelles etc.) ;
- Un renforcement des fractures sociales et territoriales, accentuant la désertification des espaces ruraux ;
- Un affaiblissement durable des filières responsables et durables (insertion par l'activité économique, économie circulaire etc.).

Un appel au Sénat pour revoir les coupes budgétaires

Il est encore temps d'agir ! Dans les prochains jours, les sénateurs auront l'opportunité de corriger des coupes budgétaires qui fragiliseraient des programmes essentiels à la cohésion sociale et à l'accès aux droits fondamentaux : insertion par l'activité économique, sport, jeunesse et vie associative, aide au développement... Autant de politiques publiques dont les entreprises et organisations de l'ESS sont des acteurs clés.

Le Sénat pourrait également atténuer les efforts imposés aux collectivités territoriales, dont les financements structurent l'écosystème de l'ESS.

Enfin, il lui revient de revenir sur les réductions prévues dans le budget de Bercy dédié à l'accompagnement des entreprises et organisations de l'ESS dans les territoires.

Une urgence démocratique, sociale et territoriale

Face à ces enjeux, la CRESS Grand Est se mobilise pour sensibiliser les sénatrices et sénateurs du territoire et les encourager à agir rapidement afin de garantir la pérennité de l'Economie Sociale et Solidaire.

C'est la sauvegarde d'un modèle économique d'intérêt général qui est en jeu.

A PROPOS DE LA CRESS GRAND EST

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire du Grand Est est chargée de représenter, défendre, promouvoir, développer et observer l'ESS à l'échelle régionale.

Elle rassemble l'ensemble des familles de l'ESS : associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales de l'ESS. Elle appuie les dynamiques de coopérations territoriales, encourage les synergies entre acteurs économiques, et accompagne les acteurs publics dans l'intégration des enjeux de l'ESS dans leurs stratégies territoriales.

Les CRESS bénéficient de la reconnaissance de leur rôle d'ensembler des acteurs régionaux de l'ESS par la loi et assurent des missions d'intérêt général (attribuées par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS) ainsi que des projets au service du développement de l'ESS. Les CRESS, elles-mêmes impactées par les réductions budgétaires annoncées, pourraient ne plus être en mesure de réaliser leurs missions légales.

L'ESS en France et son impact social, économique et territorial*

- L'ESS représente 2,6 millions d'emplois non délocalisables, répartis dans tous les domaines de l'économie et sur l'ensemble du territoire national, soit près de 14% de l'emploi privé.
- L'ESS est une économie performante et résiliente. Les chiffres le démontrent :
 - ✓ 75% des SCOP et SCIC sont toujours actives trois ans après leur création, contre 66% pour les entreprises classiques.
 - ✓ En 2020, en pleine pandémie, l'emploi privé hors ESS reculait de 2,2% tandis que l'ESS limitait la baisse à 1,3%
 - ✓ Dans l'insertion, plus de 140 000 personnes éloignées de l'emploi retrouvent chaque année une activité
 - ✓ En milieu rural, elle représente en France 17,7% de l'emploi privé.
- L'ESS est moins soutenue par l'Etat que l'économie classique : comme en témoigne un récent rapport de la Cour des Comptes : l'ESS ne perçoit que 7% des aides aux entreprises bien qu'elle représente 14% de l'emploi privé et que 80% de ses activités sont tournées vers l'intérêt général

PLF 2026 — Principales mesures affectant l'ESS*

- Forte diminution du budget de Bercy consacré à l'accompagnement de l'ESS (-54% par rapport à ce qui a été voté dans le cadre du PLF 2025) ;
- Suppression de la dérogation à la taxe d'apprentissage pour les associations, fondations et fonds de dotation (impact estimé : 200 M€) ;
- Réduction de 39 M€ du Fonds vert, destiné à financer la transition écologique des collectivités ;
- Baisse de 66 % des crédits dédiés à l'inclusion numérique (alors que 16 millions de personnes restent éloignées du numérique) ;
- Réduction de 260 M€ pour les politiques sportives, de jeunesse et de vie associative ;
- Baisse des aides aux postes (13%) et de la formation (30%) pour l'insertion par l'activité économique entraînant la mise en danger de 60 000 parcours IAE ;
- Réduction de 95 % de la politique public des tiers-lieux ;
- Baisse du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) de -44% : plus de la moitié des radios associatives risquent la fermeture ;
- Baisse d'1 milliard de l'enveloppe consacrée à la prime à l'embauche de jeunes alternants.

*Source : ESS France